

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 15 février 2021**

Délibération N°10 du 15 février 2021

Date de convocation
11.02.21
Date d'affichage
11.21.21

Etaient présents : (20)

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon Adjoint,
Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Mickaël
Lefebvre (arrivé à 18h15), Julien Ménard, Isabelle Normand, Céline Obin,
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Vincent Prié, Gérard Sadé, Guy Sénécal,
Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Etaient Excusés : (3)

Dominique Paul ayant donné délégation à Vincent Prié, Pascal Ancelot
ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha, Benoit Boudet
ayant donné délégation à Maryline Fournier.

Secrétaire de séance : Philippe Gautrot

**BUDGET PRIMITIF 2021
ADMISSION EN NON-VALEUR
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Maryline Fournier, Maire

Informe le conseil municipal que le trésor public a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeur d'un titre de paiement de 0.03€.

Ce titre de paiement, référencé T-121, concerne une régularisation de subrogation d'indemnité journalière pour un ancien agent en contrat PEC.

Compte-tenu de la date de la créance, expose au conseil municipal, tout en prenant en compte que les démarches de recouvrement possibles sont inférieurs au seuil de recouvrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur présentée par le trésor public

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

